

## À votre service

**Secrétariat de mairie**, ouvert du mardi au samedi inclus de 8h à 13h  
Tél. : 05 65 64 51 06

**Permanence de M. le Maire :**  
le samedi matin à partir de 10h ou sur rendez-vous.

**Ordures ménagères :**  
Déchetterie – route de Bournazel  
Tél. : 05 65 64 46 27

**Transport à la demande :**  
Ent. Pradayrol à Rignac  
Tél. : 05 65 64 52 00

**Portage de repas :**  
Tél. : 05 65 64 50 52

**Présence verte :**  
Renseignement auprès de la mairie

**Accueil de jour «l'éclaircie»**  
Tél. : 05 65 64 15 08

## BULLETIN MUNICIPAL 2022

### Edito

Chers concitoyens,

L'année 2022 est à nouveau marquée par la pandémie et ses conséquences.

Mais plus terrible encore une guerre sans nom est arrivée aux portes de l'Europe. Guerre qui va en plus de la pandémie engendrer d'importantes conséquences pour les ukrainiens mais aussi pour nous.

Une inflation sur tous nos produits de consommation s'installe sans savoir ni sa durée, ni son intensité. L'Etat et les collectivités se doivent de nous protéger pour passer ce cap extrêmement difficile.

En tout cas avec mon conseil municipal, nous ferons le maximum pour vous accompagner dans vos difficultés. Malgré tout il faut que notre commune continue à avoir des projets d'une part pour nous apporter le meilleur service au moindre coût mais aussi pour pérenniser son attractivité.

2022 sera riche en projets qui vous sont présentés dans ce bulletin. Cela va représenter de gros efforts d'investissement possibles grâce aux subventions, et aux économies réalisées depuis plusieurs années. La commune n'est pas endettée et notre devise est de ne dépenser que l'argent que l'on a.

J'espère que l'on pourra se rencontrer afin de partager autour de nos projets de bons moments de convivialité.

Je souhaite à tous bon courage et à très bientôt.

*Dominique Rouquette*

Maire d'Anglars St Félix

*Pensez à consulter régulièrement le site Internet de la commune*

[www.anglarsaintfelix.fr](http://www.anglarsaintfelix.fr)

# NOS RÉALISATIONS

## Aménagement Mairie

Suite à la rénovation de la mairie, les abords ont été aménagés avec la pose de garde-corps sur la terrasse face à l'entrée et sur le cheminement allant au logement.

Il a été réalisé par l'entreprise DECOUP3P située sur la Zone d'Activité de la Croix de Revel.

Le marquage au sol du parking a été finalisé.



## Travaux Voirie

**Chemin des Carbonniers** : le chemin rural situé entre Le Bruel et Lespélugue, endommagé par l'érosion, a été consolidé par un enrochement.

**Traversée Lespélugue** : les travaux de rénovation des chaussées entrepris cet automne seront terminés dans les prochains mois.

**Elagage** : L'entreprise MIRABEL a procédé à l'élagage des arbres sur une partie du réseau. D'autres tronçons seront traités ultérieurement. Il est toutefois rappelé que chaque propriétaire de terrain situé en bordure de voie communale ou chemin rural est dans l'obligation d'entretenir ses haies.

## Abribus

Deux abribus ont été installés dans le hameau d'Anglarès et sur le parking de La Remise.



## Logements Locatifs Anglarès

La couverture en lauze a été refaite afin d'en préserver l'étanchéité.

Le chauffage à gaz a été remplacé dans 2 des 3 logements par des radiateurs électriques performants moins énergivores et 2 chauffe-eau thermodynamiques ont été installés.

Des travaux de rénovation intérieure ont été effectués au printemps dans le T4.

Le goudronnage et le marquage au sol réalisés permettent de définir les emplacements de stationnement pour chaque logement.

## Cimetières

Un aménagement paysager a été réalisé dans les deux cimetières autour des espaces cinéraires, avec la pose de jardinières plantées de végétaux persistants.

Une rampe a été installée pour sécuriser l'escalier dans le cimetière de St Félix.

## Signalétique - Adressage

Des «panneaux de zone» ont été installés dans la zone d'activité. L'adressage sera mis en place dans les prochains mois.



Par ailleurs, dans le cadre du schéma directeur de signalisation Intercommunale, des panneaux normalisés ont été installés afin de localiser les principaux sites de la commune.

Dans les prochains mois, l'opération d'adressage entamée depuis déjà plusieurs années va se poursuivre. Chaque hameau sera préalablement consulté avant sa mise en place.

Il est rappelé que les boîtes aux lettres doivent être installées en bordure de la voie publique, à une hauteur comprise entre 0,90 et 1,50 m du sol. Le facteur ne doit pas avoir à pénétrer sur le domaine privé.



## LA VIE À L'ÉCOLE

83 élèves sont répartis sur 4 classes, 2 ATSEM secondent les enseignants de maternelle et CP.

Encadrés par une équipe dynamique, les enfants ont mené à bien plusieurs actions pédagogiques.

### Visite de la Mairie

Monsieur le Maire a reçu les élèves des classes de CM afin de leur présenter le fonctionnement de la commune et répondre à leurs questions.

Ce fut un moment d'échanges très intéressants et enrichissants pour chacun des intervenants.

## Inauguration des Cabanes à Livres

Dans le cadre d'activités pédagogiques, les élèves de CM ont confectionné deux «Cabanes à Livres» en réhabilitant un ancien frigo et une vieille armoire. Ils ont pu ainsi exprimer leur talent artistique et le résultat est particulièrement sympathique !

Elles sont installées à l'entrée de l'école. Chacun d'entre nous peut venir y déposer ou retirer des livres à sa convenance.

A l'issue de cette journée un goûter a été offert par la municipalité aux enfants.



*Déposer ou emprunter un livre, c'est lui donner une seconde vie, c'est un geste pour l'environnement !*

## Collecte Anciens Mobiles

Toujours volontaires pour s'engager dans des actions en faveur de la protection de l'environnement ! Nos élèves ont répondu présents pour participer à l'opération de collecte initiée par Orange en vue de recycler les anciens appareils.

## Ramassage Scolaire

Le Transport Scolaire dépend des services de La Région.

Depuis 2014, notre commune a une délégation de compétence en ce qui concerne le circuit du primaire et un circuit du collège desservant les points excentrés.

Un agent communal assure à ce jour ces 2 circuits avec le bus appartenant à la commune.

L'évolution de la réglementation nous contraint de ne plus pouvoir renouveler cette délégation. Par conséquent, à partir de la rentrée de septembre 2022 c'est un transporteur privé qui en aura la charge.

Les familles devront comme à l'accoutumée s'inscrire sur le site de la Région pour recevoir leur titre de transport.

*Nous tenons à remercier l'ensemble du personnel d'enseignement et d'encadrement ainsi que les familles pour le respect des règles sanitaires et des protocoles qui se sont succédés.*

L'école d'Anglars St-Félix accueille les enfants à partir de 2 ans et demi.

L'inscription se fait auprès du secrétariat de mairie.

Vous trouverez le document d'inscription sur le site de la commune

**[www.anglarsaintfelix.fr](http://www.anglarsaintfelix.fr)**

Vous pouvez contacter la directrice de l'école pour découvrir les locaux.

Depuis une vingtaine d'années, la population de notre commune rajeunit, avec environ 12 à 15 naissances annuelles.

Nous portons un intérêt particulier à cette tranche d'âge. C'est pourquoi nous avons envoyé cet été un questionnaire aux 116 jeunes âgés de 9 à 17 ans, représentant 15% de la population communale, afin de connaître et cerner leurs besoins et leurs attentes. 25% d'entre eux y ont répondu, nous les en remercions !

Les suggestions recueillies nous guident dans l'élaboration des projets qui leur sont destinés. Cela nous a permis d'orienter nos choix pour l'aménagement des aires de jeux.

## Nouvelle Aire de Jeux d'Anglars

L'espace vert situé au centre du village va être aménagé pour créer un lieu de rencontre dans un écrin de verdure. 2 tables de pique-nique permettront de profiter du site en toute tranquillité.

Les haies ont été taillées, une ouverture a été créée. Le frêne qui donne du caractère au lieu et offre une ombre bienveillante est conservé.

Afin de répondre aux attentes de toutes les tranches d'âge, divers jeux vont y être installés :

- un toboggan pour les 2/5 ans
- un grimpe-araignée pour les 3/14 ans
- un combi foot-hand-basket

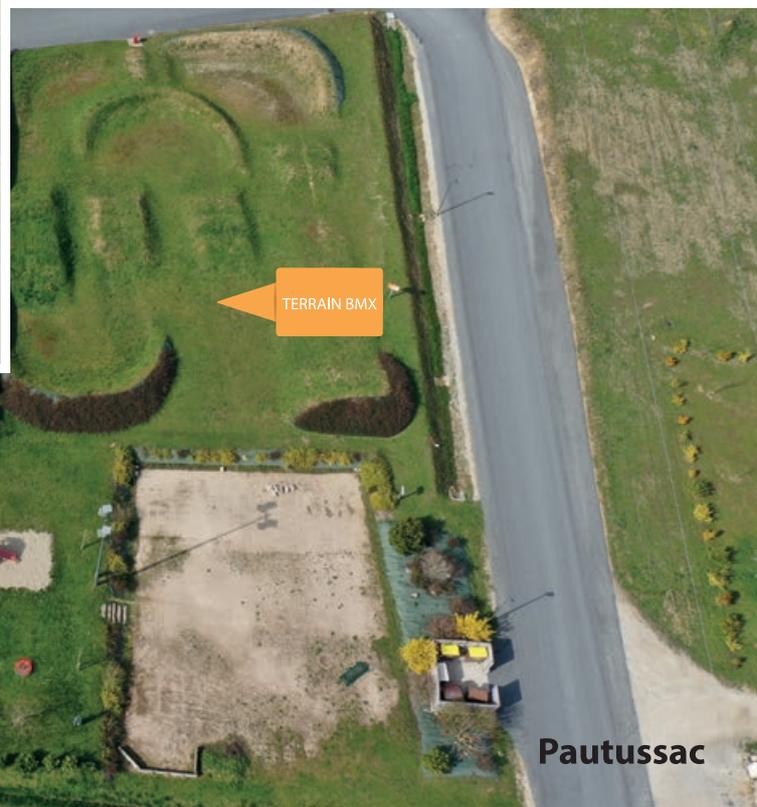


## Equipements Supplémentaires

Les espaces déjà aménagés vont être dotés d'équipements supplémentaires :



- **Le Bruel** : une table de ping-pong
- **Aubignac** : 2 combis foot-hand-basket et une table de pique-nique
- **Pautussac** : goudronnage du terrain multi-sport et une table de ping-pong
- **La Bassoulie** : une table de pique-nique sera installée sous les sapins du bien de section



## Achat et Réhabilitation d'un Corps de Ferme

Le corps de ferme propriété de la famille BRUGEL a été acheté par la commune en janvier 2021. Il est composé d'une maison, d'une grange et d'un bâtiment agricole.

L'acquisition de ce bien idéalement situé, à l'entrée du village d'Anglars, à proximité de l'école permettra de mettre en valeur le bâti existant tout en dynamisant notre commune.

La toiture du bâtiment agricole sera désamiantée et totalement refaite. Afin de poursuivre nos actions en faveur du développement des énergies renouvelables déjà entrepris par ailleurs, des panneaux photovoltaïques seront installés.

Le volume conséquent de ce bâtiment, d'environ 800m<sup>2</sup>, offre la possibilité d'y aménager plusieurs espaces.



RÉNOVATION  
DU BÂTIMENT AGRICOLE

### MAISON D'ASSISTANTES MATERNELLES (MAM)



La garde des jeunes enfants reste un problème majeur pour les parents qui se heurtent à un manque de structures d'accueil individuelles ou collectives.

C'est pourquoi un projet de création de Maison d'Assistants Maternelles est en cours.



Plusieurs projets sont à l'étude en ce qui concerne l'autre partie du bâtiment :

locaux dédiés à des professionnels, espaces associatifs...

**N'hésitez pas à nous faire part de vos idées ou de vos projets !**

Cette structure occupera environ 1/3 de la bâtisse.

Prévue pour 3 assistantes maternelles, elle aura une capacité d'accueil de 12 enfants.

En offrant un mode de garde à mi-chemin entre la crèche collective et l'assistante maternelle individuelle, elle permettra aux familles d'avoir accès à un plus large choix en matière de garde d'enfants.

### Création Logement T4 à Anglars

Une ancienne grange située rue du Maréchal Ferrand sera transformée en logement locatif T4.

En outre, cette réalisation permettra de sauvegarder le bâti existant, de revitaliser le centre bourg avec l'arrivée de nouveaux habitants.

Réalisations 2021	Montant TTC
Salle des Fêtes St Félix : coût global 65 000 € (subventionné à 60%) - Rénovation Energétique - Aménagement cuisine	20 400 € 1 500 €
Matériel salles des fêtes : percolateur, lave-vaisselle...	3 732 €
Garde-corps (parking et logement mairie)	9 600 €
Marquage au sol à Anglars (mairie, logement, salle des fêtes)	2 040 €
Logements locatifs : - Rénovation énergétique T3/T4 - Réfection peintures T4	15 100 € 1 800 €
Remplacement chaudière restaurant	13 800 €
Réfection toiture logement locatif	17 200 €
Equipement urbains divers	4 300 €
Achat gyrobroyeur	6 100 €
Cimetières : aménagement paysager, rampe	1 200 €
Signalétique / panneaux Zone Activité	12 400 €
Plaques rue - numérotation Aubignac / Anglars	3 100 €
Voirie : - Réfection rues Anglars - Travaux divers : enrochement, chemins ruraux, fournitures, sécurisation fontaine	13 500 € 13 200 €
Achat corps de ferme	143 000 €

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### La Cantine

Depuis déjà plusieurs années, les repas sont fournis par l'Auberge de Bruéjous. Afin de se conformer aux exigences de la loi Egalim, les cantines ont l'obligation de servir 50 % de produits de qualité durable, dont 20 % issus de l'agriculture biologique. Tout ceci induit un coût plus important répercuté, en partie, sur le prix des repas.

### Convention Territoriale Globale

En coordination avec les services de la CAF, cette convention vise à développer l'ensemble des structures et services liés à l'enfance et la jeunesse au niveau de la Communauté de Communes. Ces actions contribueront à renforcer l'attractivité de notre territoire

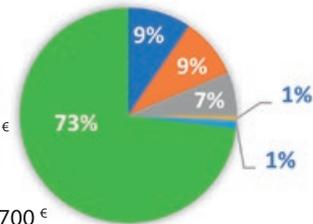
### Le Pass Numérique reprend du service !

Ce dispositif d'accompagnement à destination des personnes ne maîtrisant pas ou peu l'outil informatique est reconduit. N'hésitez pas à prendre contact avec Monsieur Gilles MAZARS au 05 65 80 20 81 qui vous informera sur les modalités d'inscription. Les sessions, composées de 3 demies-journées consécutives les lundis matin de 8h30 à 12h, ont débuté fin janvier et s'étaleront sur mars-avril, juin, septembre et novembre-décembre.

### Dépenses de Fonctionnement

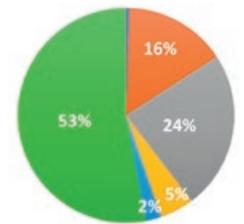
**Virement section investissement : 803 700 €**

- Charges Générales : 104 100 €
- Charges personnel : 99 600 €
- Gestion courante : 73 500 €
- Remboursement intérêts : 5 700 €
- Dotations amortissements : 14 000 €



### Recettes de Fonctionnement

- Excédent 2020 reporté : 629 955 €
- Dotations : 282 900 €
- Impôts Taxes : 184 000 €
- Loyers, gestion courante : 65 500 €
- Vente terrain : 27 300 €



**Une bonne maîtrise des dépenses de fonctionnement permet de financer nos investissements à hauteur de : 803 700€**

**L'excédent dégagé sur 2021 sera reporté sur le budget 2022, permettant de financer une partie des investissements conséquents à venir.**

### L'Assainissement

Mr. Gilles MAZARS, responsable du SPANC, est en charge des contrôles des assainissements individuels.

Lors de réhabilitation ou de construction d'une maison d'habitation, un dossier doit être déposé. Après validation de l'installation, une attestation est délivrée, celle-ci est nécessaire pour l'obtention du permis de construire ou la vente d'un bien immobilier.

#### Tarifs diagnostics :

- 60€ pour un simple diagnostic et 70€ en vue de la vente.
- 160€ pour un dossier lié à une construction ou une réhabilitation

#### Les Ordures Ménagères

Un seul mot d'ordre :  
TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT

Consultez le site du SYDOM  
[www.trionstouslesemballages.fr](http://www.trionstouslesemballages.fr)

Le verre au RECUP VERRES et cartons  
et encombrants à la DECHETTERIE

# LA VIE ÉCONOMIQUE SUR NOTRE COMMUNE

LE SECTEUR AGRICOLE, reste dynamique, grâce à l'installation régulière de jeunes agriculteurs dans le domaine de l'élevage.

L'ARTISANAT/ COMMERCE est également bien présent avec des professionnels installés aux quatre coins du territoire.

- **A-B FINITION** – M. Dupuis Michael – Rénovation intérieur – 06 33 48 31 61 – Le Théron
- **ABRIAL Guillaume** – Garage Automobile – 06 73 91 35 24 – ZA Revel
- **ARRAZAT - A-E-T-P – SÉGALA VIDANGE** – Assainissement – Entreprise de terrassement – 05 65 80 48 02 – ZA Revel
- **ARCOFFER** – M. Espinasse Francis – Travail du fer – 06 81 93 53 37 – Le Théron
- **CAB Construction** – Entreprise de maçonnerie- 05 65 63 17 46 – ZA Revel
- **Entreprise CANTALOUBE** – Terrassement – 06 82 44 91 40 – Le Tronc
- **DÉCOUP 3P** – Ferronnerie – 05 65 63 92 29 – ZA Revel
- **DG ELEC** – M. Grialou Dominique – Electricité, chauffage, automatisme, énergies renouvelables – 06 80 46 14 48 – La Remise
- **DELRIEU Thierry** – Vente, installation d'antenne de télévision – 06 25 03 44 02 – Lespéliguie
- **DESBIENDRAS Christophe** – Photographe – 06 30 99 48 44 - Aubignac
- **DIRECT BETON** – Béton prêt à l'emploi – 05 65 63 01 01 – ZA Revel
- **DORDAIN Margot** – Dessinatrice – Projeteuse en bâtiment (Bureau d'étude) – 06 72 55 06 19 – Le Bruel
- **ETA TARAYRE** – M. Tarayre Pierre-Richard – Travaux agricoles – 06 43 45 99 25 – Lespéliguie
- **EURL GINESTET** – M. Ginestet Hugues – Menuiserie, charpente, couverture – 05 65 43 40 64 – Anglars
- **GANNE CALMELS Nathalie** – Secrétariat – 05 65 63 19 90 – St-Félix
- **KALICI** – Clémence Barthelemy – Communication et Photographie – 07 72 10 24 13 – La Remise
- **Entreprise MURATET** – Couvreur – 06 80 41 87 44 – muratetcouverture@gmail.com – Lespéliguie
- **LES MUNETTES À JULIA** – Mme Nègre – Création de sacs et de pochettes en cuir – 06 72 70 99 04 – St-Félix
- **MIRABEL BALAYAGE** – Entreprise de nettoyage – travaux publics – vente de bois – 05 65 80 48 02 – ZA Revel
- **POUGET Xavier** – Plomberie, chauffage, ramonage – 05 65 64 17 81 – La Sécade
- **RAOUL Sixtine** – Sophrologue – 06 28 65 03 40 – Consultation à domicile ou 25 rue de la muraille – 12390 Rignac
- **La REMORQUE À PIZZA** : Commande au 06 86 86 79 76
- **SAVEL** – Mme Salesse – Fouaces artisanales – 06 09 13 04 97 – La Bonaurie
- **TOUT EXTERIEUR** – M. Baltron Cédric – Entretien espaces verts, travaux extérieurs, paysagiste – 06 83 14 47 63 – Le Bruel
- **LES TRUC'S BIDULES DE MYLLIE** – Couturière – 06 66 31 65 00 – Le Bruel

RESTAURATION « RELAI DE LA CROIX DE REVEL » – 05 65 64 76 62

D'autres administrés sont également installés à titre individuel dans diverses professions. Nous les invitons, s'ils le désirent, à se faire connaître auprès du secrétariat de mairie afin que nous puissions communiquer sur leur activité dans un prochain bulletin ou sur le site internet de la commune.

## Utilisation Salles Communales

La réservation des salles communales et le prêt mobilier se font auprès du secrétariat de mairie.

### Lors de la location :

- 1/ Un chèque de caution de 250 € est demandé.
- 2/ Un état des lieux est réalisé au moment de la remise des clés avec l'acceptation du règlement intérieur.
- 3/ Les locaux doivent être restitués en parfait état, seul le sol est systématiquement nettoyé par l'employé communal.

### Prêt de mobilier :

Les tables et chaises sont à disposition des administrés, en fonction de l'occupation des salles. Tout matériel non restitué ou détérioré devra être remboursé.

### TARIF : SALLE DES FÊTES

	SALLE SEULE	SALLE + CUISINE
Résidents	20 €	60 €
Associations Communales	Gratuit pour les activités socio-culturelles	
Non résidents & Associations hors commune	100 €	250 €

Forfait chauffage du 15/10 au 15/04 : 15 €

### TARIF : SALLE DES ASSOCIATIONS

Résidents	30 €
Associations Communales	Gratuit
Non résidents & Associations hors commune	Salle : 50 € / Copieur : 0,15 € la copie

Forfait chauffage du 15/10 au 15/04 : 10 €

## Les Assistantes Maternelles

**Morgane Bellanger** Pautussac

06.31.31.89.90

**Valérie Bru** Anglars

06.24.91.49.44

**Anne-Marie Carrière** La Sécade

06.31.72.46.35

**Amélie Devis** La Badoque

06.84.70.21.46

**Véronique Ginisty** Pautussac

06.30.85.47.39

# DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

## Etablissement pièces d'identité

La liste des mairies habilitées à recevoir les dossiers est disponible en mairie et sur le site Internet.

## Recensement militaire

Obligatoire pour les jeunes de 16 ans qui doivent se présenter en mairie durant le mois de leur 16ème anniversaire.

## PACS

Depuis octobre 2018, les déclarations de PACS sont recevables en mairie.

## Cartes Grises

Les demandes se font en ligne : <https://immatriculation.ants.gouv.fr>

## Dépôt Dossiers Urbanisme

Depuis le 1er janvier 2022, peut se faire par voie dématérialisée sur : <https://gnau30.operis.fr/aveyroningenierie/gnau>

*Retrouvez l'ensemble des démarches administratives sur notre site Internet !*

## Quelques règles à respecter !

**Nuisance sonore :** Préserver la tranquillité publique en évitant de générer des bruits trop intenses à certaines heures de la journée (trop tôt le matin ou trop tard le soir) et certains jours de la semaine (samedi, dimanche et jours fériés). Ces règles sont d'ailleurs régies par le code de la santé publique et le code de l'environnement qui prévoient des sanctions en cas de manquement grave.

**Entretien haies mitoyennes :** Entretenir le côté de la haie donnant sur son terrain. Une haie ne peut être plantée à moins de 50 cm de la limite de propriété pour une haie basse (- de 2 mètres de haut) et à moins de 2 mètres pour une haie haute (+ de 1 mètre de haut).

**Règles de conduite :** Adapter sa vitesse sur les petites routes de campagne. Ralentir et rester très vigilant lorsque nous traversons les hameaux où la visibilité est parfois réduite.

**Aires de jeux :** Respecter ces espaces. L'utilisation des jeux doit se faire sous la surveillance et la responsabilité des parents.

**Brûlage à l'air libre :** Interdiction d'incinérer à l'air libre les déchets verts pour les particuliers, les collectivités locales et les professionnels (paysagistes...). Seuls les déchets verts agricoles peuvent être incinérés (taille d'arbres ou de haies), dans la mesure où l'incinération est réalisée sur une parcelle dont il est propriétaire et où elle provient directement de l'activité agricole. Toute infraction à la réglementation est passible d'une amende de 450€.

**Animaux de compagnie :** Veiller à ce que vos animaux ne divaguent pas sur la voie publique afin d'éviter tout incident ou dommage.



## Défibrillateurs

Trois défibrillateurs sont à votre disposition :

Un à l'extérieur de chacune des salles des fêtes d'Anglars et St Félix.

Le troisième dans le vestiaire du stade de foot.

## Personnel Communal



Depuis le 1er janvier, Mme Françoise HOBE, assistante au secrétariat de mairie à temps partiel depuis juin 2019 a cessé son activité au sein de notre commune.

Vous avez également pu la rencontrer lors du dernier recensement de la population en 2020, puisqu'elle a été agent recenseur sur une partie de la commune.

Nous la remercions vivement pour son professionnalisme, son implication dans son travail. Nous lui souhaitons le meilleur pour la suite !

## Etat civil

Durant l'année 2021, nous avons enregistré 12 naissances, 4 mariages, 4 PACS et 10 décès.

### Aides à l'Habitat

**OC'TEHA**, vous informe sur les modalités d'octroi des aides en faveur de l'habitat.

N'hésitez pas à la contacter :

**05.65.73.65.76 / [www.octeha.fr](http://www.octeha.fr)**

Des permanences sont organisées tous les 2<sup>èmes</sup> mardis du mois de 9h à 10h à la Mairie de Rignac

OU

**ADIL**, est à votre disposition pour toute information concernant le logement

(aides, accès au logement, relations propriétaires/locataires...)

**Contact : 05.65.73.18.00**

<https://demarchesadministratives.fr>